## REPUBLIQUE FRANÇAISE

## DEPARTEMENT DE LA MEURTHE-ET-MOSELLE COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## DE LA COMMUNE D'HÉRIMÉNIL

Séance du 23 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept et le 23 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur José CASTELLANOS, Maire.

<u>Présents</u>: M. José CASTELLANOS, M. Dominique STAUFFER, Mme Véronique WITTWE, M. Bruno ADAM, Mme Virginie LAMBOULE, M. Jean DHERINE, M. Pascal POBE, M. Olivier BURDUCHE, Mme Catherine ARNOLD.

Absents excusés: M. Christophe GALLIET qui donne procuration à M. José CASTELLANOS

M. Damien DAVAL Mme Laurence HENSCH

Absents: M. Christophe BAURES, Mme Elodie GUSTAW

A été nommée secrétaire : Mme Catherine ARNOLD

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : « Demande de subvention au titre de la contractualisation du Conseil Départemental (Contrat Territoires Solidaires) » Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

#### Délibération n°2017-001 : Election du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal nomme, à l'unanimité, Mme Catherine ARNOLD, secrétaire de séance.

#### Délibération n°2017-002 : Adoption du compte-rendu de la séance du 05/12/2016

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de sa séance du 5 décembre 2016.

# Délibération n°2017-003: Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2017

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose que le projet de démolition et reconstruction de la salle plurivalente assurant le périscolaire et dont le coût prévisionnel s'élève à 218 380,00 € HT soit 262 056,00 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

- DETR (40 %):	)()	1	€	
----------------	-----	---	---	--

- Subvention CAF (estimation 15%):	32 757,00 €
- Subvention du Conseil Départemental (estimation 15 %):	32 757,00 €
- Autofinancement communal :	54 595,00 €
- Coût total :	HT 218 380,00 €

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : le projet sera entièrement réalisé au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2017 (sous réserve de la réception de la notification d'accord de la présente subvention).

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

- 1. Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée
- 2. La présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération, arrêtant les modalités de financement et sollicitant une subvention de l'Etat (DETR)
- 3. Le plan de financement prévisionnel signé (exprimé en HT)
- 4. Le devis détaillé chiffré par lots
- 5. L'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses
- 6. Une attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas commencer son exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'adopter le projet de démolition et reconstruction de la salle plurivalente assurant le périscolaire
- d'arrêter le plan de financement exposé ci-dessus
- de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) au taux le plus élevé

### Délibération n°2017-004 : Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a décidé d'entreprendre la démolition et la reconstruction de la salle plurivalente assurant le périscolaire.

Monsieur le Maire informe qu'il est possible de solliciter une aide financière au titre de la réserve parlementaire au taux maximum et propose au Conseil Municipal de solliciter cette aide financière.

Le coût global des travaux est estimé à 218 380,00 € HT, le financement de l'opération s'établissant ainsi :

- DETR (40 %):	87 352,00 €
- Réserve parlementaire (estimation 5%):	10 919,00 €
- Subvention CAF (estimation 15%):	32 757,00 €
- Subvention du Conseil Départemental (estimation 15 %):	32 757,00 €
- Autofinancement communal :	54 595,00 €
- Coût total :	HT 218 380,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver ce projet dans les conditions indiquées ci-dessus et de solliciter une aide financière, au taux le plus élevé, au titre de la réserve parlementaire 2017 de Monsieur Jacques LAMBLIN, Député.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

## Délibération n°2017-005 : Demande de subvention au titre de la contractualisation du Conseil Départemental (Contrat Territoires Solidaires)

Monsieur le Maire expose le projet de démolition et reconstruction de la salle plurivalente assurant le périscolaire dont le coût prévisionnel s'élève à 218 380,00 € HT soit 262 056,00 € TTC et propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre de la contractualisation du Conseil Départemental (contrat territoires solidaires).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le projet de démolition et reconstruction de la salle plurivalente assurant le périscolaire, pour un montant prévisionnel de 218 380,00 € HT,
- confirme que le projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution,
- sollicite une subvention au titre de la contractualisation du Conseil Départemental (contrat territoires solidaires) au taux le plus élevé,
- s'engage à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l'intervention du Département et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien,
- s'engage à informer les services départementaux de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet (coût, contenu du projet...)

La séance est levée à 20h52				
Affiché le 24/01/2017				
La secrétaire de séance,  Mme Catherine ARNOLD	Le Maire, José CASTELLANOS			